

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 496

16 mars 2011

SOMMAIRE

Alsterkrugchaussee Immobilien A.G.	23783	Maxi-Toys Luxembourg S.A.	23800
Asia S.A.	23803	Micado Finance et Participations S.A.	23798
AXA Funds Management S.A.	23807	My Photo Soccer International S.A.	23762
BCAD Consulting S.A.	23808	New Dynamic Solutions	23800
Canopus Investments S.A.	23793	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	23801
Centrum K Luxembourg S.à r.l.	23808	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	23801
Chatka International S.A.	23804	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	23802
Cole Bay Sàrl	23805	NG Luxembourg 6 S.à r.l.	23802
European Special Opportunities Credit Co S.à r.l.	23762	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	23803
Finorma S.A.	23804	NG Luxembourg S.A.	23796
Général de Conseils et de Participations S.A.	23793	Normalux S.A.H.	23797
Global Care Solutions (GCS)S.A.	23793	Norman Conquest S.A.	23801
Gunnerston Properties S.A.	23793	Pantalux S.A.	23803
H.R.T. Révision S.A.	23794	Pat International S.A.	23803
Hydar S.A.	23794	PBW II Real Estate Feeder S.A.	23806
Iceberg Finance Luxembourg S.A.	23808	Pharos Management Holding	23804
Ilix International S.A.	23795	Picolit S.A.	23799
Inesia S.A.	23795	PMV Luxembourg S. à r. l.	23805
Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.	23792	Prodhycare S.A.	23805
Itral AG.	23794	Pyramus S. à r.l.	23802
Itral AG.	23796	Rally Lux Holding One S.à r.l.	23792
Kew S.à r.l.	23795	Saint-Michel Invest S.à r.l.	23806
Lanester S.A.	23798	Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l.	23775
Lionparfi S.A.	23798	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl	23806
Liquid Capital Group S.à r.l.	23797	Superholdco Lux S.à r.l.	23785
Liquid Capital Holdings S.à r.l.	23797	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund S.à r.l.	23800
Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.	23796	Weinberg Real Estate S.à r.l.	23807
Mathis Prost C & P S.A.	23799	Zulia S.A.	23807
Mathis Prost Grevenmacher S.A.	23799		

My Photo Soccer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.164.

Aux actionnaires de la société

Nous soussignés, BDO AUDIT avons décidé de démissionner de notre poste de commissaire de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

BDO AUDIT

Représenté par Marc LAMESCH

Référence de publication: 2011018102/13.

(110021403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.955.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Eso Capital Luxembourg Holding S.à r.l. , a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123974,

here represented by Mme Samiel OUHIBI, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 17th , 2010.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declares to establish as follows:

Definitions

For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply:

"Board" shall be construed as referring to the board of managers of the Company;

"Director" and "Directors" shall be construed as referring respectively to a manager or to several managers of the Company; and

"Sole Director" shall be construed as referring to the sole manager of the Company.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the present Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. The name of the Company is European Special Opportunities Credit Co S.à r.l. (the «Company»).

Art. 3. The purpose of the Company is to hold participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of Directors, or of the Sole Director (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of Directors, or the Sole Director (as the case may be), should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of Directors or the Sole Director (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of its shareholders.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's financial statements and to the decisions of the general meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Art. 10. Where the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to any third party.

Where the Company has more than one shareholder, the shares are freely transferable among shareholders only.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless all of the shareholders, including the transferor, shall have agreed thereto in a general meeting.

The provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares which redemption is contemplated, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums of money are available in order to match the extra purchase price. Upon redemption, such redeemed shares must be immediately cancelled by reduction of the Company's share capital, carried out through a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be).

Art. 12. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of Directors, by any two of its members or by the Sole Director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Art. 13. The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

Art. 14. The Company, through any of its Directors, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Management

Art. 15. The Company is managed by one or several Directors appointed by a resolution of the shareholder(s), which sets the term of its/their office. The Directors do not need to be shareholders of the Company.

The class A Directors, class B Directors and class C Directors shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company from the lists of candidates submitted by the shareholders, for the respective appointment of the class A Directors, class B Directors and class C Directors.

The Directors may be removed at any time, (with or without cause), by a resolution of the shareholder(s). A Director, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation. Any Director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any Director may also be re-elected for successive terms.

Art. 16. If several Directors are appointed, they constitute the board of Directors, being the corporate body in charge of the Company's management and representation (the "Board"). The Company may have several classes of Directors.

16.1 Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has the broadest powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate purpose of the Company.

(ii) The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several Directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company.

Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

16.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of its chairman, or of any two (2) Directors, at the date, place and time indicated in the convening notice which shall in principle be in Luxembourg. The chairman of the Board shall preside at all meeting of the Board. In his/her/its absence, the Board may appoint another Director as chairman pro tempore.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Director may grant a power of attorney to another Director in order to be represented at any meeting of the Board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being considered as sufficient proof thereof. Any Director may represent one or several of his/her/its colleagues.

(v) The Board can validly deliberate and act when at least half (50%) of its members are physically present or duly represented. Resolutions of the Board are validly taken only by the majority of the votes of the Directors present or represented at a meeting of the Board. The chairman of the Board shall not have a casting vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the Directors present or represented.

(vi) Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all Directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

16.3 Representation of the Company towards third parties

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of one (1) class A Director, one (1) class B Director and one (1) class C Director of the Company, or (ii) by the sole signature of the Sole Director, or (iii) by the sole signature or by the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated either by one (1) class A Director, one (1) class B Director and one (1) class C Director acting jointly, or by the Sole Director, as the case may be, in accordance with article 16 of these Articles.

(ii) The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated, acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

Art. 17. If the Company is managed by a Sole Director, any reference in the Articles to the Board or the Directors is to be read as a reference to such Sole Director, as appropriate.

Art. 18. The Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 19. Any Director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the Board meeting. The relevant Director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a Sole Director and the Sole Director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the Sole Director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. Provisions of article 19 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

General meetings of shareholders

Art. 20. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

Art. 21. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are adopted as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting must be held at least annually in Luxembourg within six (6) months following the closing of the last Company's financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any date and time specified in the notice of the meeting.

Art. 22. General meetings of shareholders are convened by the Board, or the Sole Director (as the case may be), or by shareholders representing more than one-half (50%) of the share capital of the Company.

The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the Board, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

Written notices convening a general meeting of shareholders setting forth the agenda and containing the date, place and time of such meeting shall be sent by registered mail to each shareholder at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the Board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who does not need to be shareholder, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

Each shareholder has the right to participate in the general meetings of shareholders.

Each share entitles to one (1) vote.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are valid in so far as they are adopted by shareholders representing the entire share capital of the Company on first call, with the exception of resolutions aiming to remove a Director from the Board, which may validly be adopted by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Company's share capital on first call.

If this quorum is not achieved at a first meeting, the shareholders shall be either immediately convened by registered letter to attend a second meeting, or consulted for a second time.

At this second meeting, resolutions will be adopted by the majority of the votes validly cast regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted during an extraordinary general meeting of shareholders, by (i) the majority of shareholders, which for the avoidance of doubt refers to the number of shareholders of the Company, (ii) representing in aggregate at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Art. 23. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board, by any two (2) of its members or by the Sole Director, as the case may be.

Financial year - Balance sheet

Art. 24. The Company's financial year begins on first (1st) January of each year and ends on thirty-first (31st) December of the same year.

Art. 25. Each year, as of thirty-first (31st) December, the Board or the Sole Director (as the case may be), will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together inter alia with a profit and loss account which shall be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 27. If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholder(s) of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the Board shall apply.

If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more independent auditors (réviseur d'entreprises agréé) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), in order to resolve on the terms and conditions of his/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 28. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Art. 29. From the annual net profits of the Company, a minimum of five per cent (5%) shall be allocated to the Company's legal reserve, as required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as the aggregate amount of such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed. It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividends.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the Board or the Sole Director (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of (i) interim accounts having been prepared by the Board, or the Sole Director (as the case may be), and (ii) sufficient funds being available for distribution, being understood that the amount to be distributed may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sum to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles. The Company's auditor, if any, must state in his/its/her report to the Board that the two conditions referred to above have been satisfied.

Winding-up - Liquidation

Art. 30. The general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), resolving according to the conditions of quorum and majority provided by Law may agree on the dissolution and the liquidation of the Company.

Art. 31. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, natural person or legal entity, appointed by the general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), which shall determine his/its/their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 32. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. Reference is made to the provisions of the Law for any matter which is not expressly governed by these Articles.

Transitory disposition

Exceptionally, the first financial year of the Company shall begin on the date of the Company's incorporation, and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

All of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of the Company have been entirely subscribed for by Eso Capital Luxembourg Holding S.à r.l., aforementioned, who paid a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in order to subscribe to such shares.

All of the one thousand two hundred and fifty (1,250) have entirely been paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly shown to the undersigned notary.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the Company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at one thousand two hundred euros (EUR 1.200).

Extraordinary general meeting

Thereupon the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, adopted the following resolutions:

1. The number of Directors of the Company is set at four (4).
2. The following persons are appointed as members of the Board of Directors of the Company for an unlimited period of time:

Class A Director:

Mr. Alexander Schmid, a German citizen, born, on 11 August 1968 in Schwäbisch Gmünd, Germany, residing professionally at Dammstrasse 19, 6300 Zug, Switzerland.

Class B Director:

Mr. Rishi Ganti, United States citizen, born on 22 April 1972 in the State of Illinois, United States of America, residing professionally at 379 West-Broadway, 10012 New York, New York, United States of America.

Class C Directors:

Mr. Flavio Marzona, a Luxembourg citizen, born on 9 August 1971 in Luxembourg, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mr. Dimitri Holderbach, a French citizen, born on 29 October 1974 in Metz, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result of the adoption of the foregoing resolution, the Board of Directors of the Company is composed as follows:

1) Mr. Alexander Schmid, a German citizen born on 11 August 1968 in Schwäbisch Gmünd, Germany, residing professionally at Dammstrasse 19, 6300 Zug, Switzerland, as class A Director of the Company;

2) Mr. Rishi Ganti, United States citizen, born on 22 April 1972 in the State of Illinois, United States of America, residing professionally at 379 West-Broadway, 10012 New York, New York, United States of America, as class B Director of the Company;

3) Mr. Flavio Marzona, a Luxembourg citizen, born on 9 August 1971 in Luxembourg, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C Director of the Company; and

4) Mr. Dimitri Holderbach, a French citizen, born on 29 October 1974 in Metz, France, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class C Director of the Company.

3. The registered address of the Company is fixed at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eso Capital Luxembourg Holding S.à r.l , une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siege social sis 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.974,

ici représentée par Samiel OUHIBI, dont le domicile professionnel est sis 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Luxembourg en date du 17 décembre 2010.

Ladite procuration, paraphée et signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter de la façon suivante les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Définitions

Pour les besoins des présents Statuts, il sera fait application des définitions suivantes:

«Conseil» doit être entendu comme faisant référence au conseil de gérance de la Société;

«Directeur» et «Directeurs» doit être entendu comme faisant respectivement référence à un gérant ou à plusieurs gérants de la Société; et

«Directeur Unique» doit être entendu comme faisant référence au gérant unique de la Société.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents Statuts et par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. La dénomination de la Société sera European Special Opportunities Credit Co S.à r.l. (la «Société»).

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par une résolution du conseil de gérance, ou du Directeur Unique, le cas échéant.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le Directeur unique, le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le Directeur unique, le cas échéant.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux comptes sociaux de la Société et aux décisions des assemblées générales des associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions, et chaque associé jouit d'un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Les parts sociales ne peuvent pas être cédées entre vifs à un tiers non-associé sans l'agrément unanime des associés, en ce incluant l'associé cédant, réunis en assemblée générale.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont applicables.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales dont le rachat est envisagé, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Au moment du rachat, les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées aux termes d'une réduction du capital social de la Société décidée par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant.

Art. 12. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux Directeurs ou par le Directeur Unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

Art. 13. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Art. 14. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses Directeurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Gérance

Art. 15. La Société est gérée par un ou plusieurs Directeurs nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de son/leur mandat. Les Directeurs ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société.

Les Directeurs de catégorie A, les Directeurs de catégorie B et les Directeurs de catégorie C sont élus par l'assemblée générale des associés de la Société parmi les listes de candidats soumises par les associés, à l'effet de la nomination respective des Directeurs de catégorie A, les Directeurs de catégorie B et les Directeurs de catégorie C.

Les Directeurs sont révocables à tout moment (avec ou sans cause) par une décision des associés. Un Directeur, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation. Tout Directeur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout Directeur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Si plusieurs Directeurs sont nommés, ils constituent le conseil de gérance, s'agissant de l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société (le «Conseil»). La Société peut avoir différentes catégories de Directeurs.

16.1 Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés relèvent de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs Directeurs ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

16.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux (2) Directeurs, à la date, lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre Directeur comme président temporaire.

(ii) Il est donné à tous les Directeurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Directeur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion par écrit adressé par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un Directeur peut donner une procuration à un autre Directeur afin de le représenter à toute réunion du Conseil sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre Directeur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un Directeur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (50%) de ses membres sont physiquement présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Directeurs présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Directeurs présents ou représentés.

(vi) Tout Directeur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les Directeurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque Directeur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

16.3 Représentation de la Société vis-à-vis des tiers

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) Directeur de catégorie A, un (1) Directeur de catégorie B, et un (1) Directeur de catégorie C, ou (ii) par la seule signature du Directeur Unique, ou (iii) par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par un (1) Directeur de catégorie A, un (1) Directeur de catégorie B, et un (1) Directeur de catégorie C, agissant conjointement, conformément à l'article 16 des Statuts.

(ii) La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Art. 17. Si la Société est gérée par un Directeur unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux Directeurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au Directeur unique.

Art. 18. Les Directeurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 19. Tout Directeur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil. Ce Directeur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un Directeur Unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le Directeur Unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 19 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Assemblée Générale des associés

Art. 20. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

Art. 21. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue à Luxembourg dans les six (6) mois suivant la clôture du dernier exercice social de la Société. Toutes autres assemblées générales des associés peuvent être tenues au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Art. 22. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le Conseil ou par le Directeur unique, le cas échéant, ou à défaut, par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le Conseil, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

Une convocation écrite à une assemblée générale des associés indiquant l'ordre du jour et contenant la date, lieu et heure de ladite assemblée sera adressée par courrier recommandé à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du Conseil. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant l'intégralité (100%) du capital social de la Société sur première convocation, à l'exception des résolutions tendant à révoquer un Directeur du Conseil, qui peuvent être valablement adoptées par les associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société sur première convocation.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, les associés seront soit immédiatement convoquée par lettre recommandée à une seconde assemblée, soit consultée une seconde fois.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, par (i) la majorité des associés, qui à l'effet de lever toute incertitude, se réfère au nombre d'associés de la Société, (ii) représentant au moins soixante quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Art. 23. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil, par deux Directeurs ou par le Directeur Unique, le cas échéant.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 24. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 25. Chaque année, à partir du trente-et-un (31) décembre, le Conseil ou le Directeur unique, le cas échéant, établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes, accompagné entre autres d'un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de pertes et profits.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle consultation ne sera autorisée que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 27. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non de la Société.

L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du Conseil s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes – Réserves

Art. 28. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Art. 29. Sur les bénéfices nets de la Société, un minimum de cinq pour cent (5%) sera alloué à la réserve légale de la Société. Cette allocation cessera d'être obligatoire à compter du moment, et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

L'associé unique ou les associées décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il (s) peut / peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique, le cas échéant peut, sur proposition du Conseil ou du Directeur unique, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base (i) d'un état comptable intérimaire préparé par le Conseil ou le Directeur unique, le cas échéant, (ii) duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles à l'effet de la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'obligation imposées par la Loi ou les Statuts. Le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, doit faire état dans son rapport établi à l'attention du Conseil, que les deux conditions visées ci-dessus ont été satisfaites.

Dissolution – Liquidation

Art. 30. L'assemblée générale des associés, ou l'associé unique (le cas échéant), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, peuvent consentir à la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 31. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 32. Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon la loi luxembourgeoise, auquel ils sont soumis. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points qui ne sont pas expressément gouvernés par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Libération - Apport

L'ensemble des mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales de la Société ont été souscrites par Eso Capital Luxembourg Holding S.à r.l., mentionnée ci-dessus, qui a payé un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à l'effet de souscrire auxdites parts sociales.

L'ensemble des mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est désormais à la libre disposition de la Société, selon la preuve qui a été rapportée au notaire soussigné.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des Directeurs de la Société est fixé à quatre (4).
- 2.- Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil de la Société pour une durée indéterminée:

Directeur de catégorie A:

M. Alexander Schmid, de nationalité allemande, né le 11 août 1968 à Schwäbisch Gmünd, Allemagne, demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, 6300 Zug, Suisse.

Directeur de catégorie B:

M. Rishi Ganti, de nationalité américaine, né le 22 avril 1972 dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 379 West-Broadway, 10012 New York, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Directeurs de catégorie C:

M. Flavio Marzona, de nationalité luxembourgeoise, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

M. Dimitri Holderbach, de nationalité française, né le 29 octobre 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Suite à l'adoption de la résolution qui précède, le Conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

1) M. Alexander Schmid, de nationalité allemande, né le 11 août 1968 à Schwäbisch Gmünd, Allemagne, demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, 6300 Zug, Suisse, en qualité de Directeur de catégorie A de la Société;

2) M. Rishi Ganti, de nationalité américaine, né le 22 avril 1972 dans l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 379 West-Broadway, 10012 New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Directeur de catégorie B de la Société;

3) M. Flavio Marzona, de nationalité luxembourgeoise, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Directeur de catégorie C de la Société; et

4) M. Dimitri Holderbach, de nationalité française, né le 29 octobre 1974 à Metz, France, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Directeur de catégorie C de la Société.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.OUHIBI, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59201. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004991/701.

(110004554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ITW Participations S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.382, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), dated 19 April 2002, number 616, page 29560 and last modified by a notarial deed dated 7 October 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, dated 7 December 2010, number 2677, page 128475,

here represented by Mrs. Monique Martins, manager, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form – Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected

Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty (20) shares with a nominal value of thousand Euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription – Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

ITW Participations S.à r.l.	20 Shares
Total: twenty Shares	20 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand Euro (EUR 20,000) corresponding to a share capital of twenty thousand Euro (EUR 20,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1.500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Allan C. Sutherland, born on the 06 November 1963 in Illinois -USA, with address at 8, Silo Ridge Road W, IL 60467, Orland Park, United States of America;

- Felix L. Rodriguez Jr., born on the 16 September 1955 in New York -USA, with address at 26302, Whispering Woods Circle, IL 60585-2586 Plainfield, United States of America;

- Monique Martins, born on the 6 March 1981 in Luxembourg, with address at 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Maurice J. De Smedt, born on the 12 April 1963 in Sint-Agatha-Berchem in Belgium, with address at 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ITW Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.382, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial C"), en date du 19 avril 2002, numéro 616, page 29560 et modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 7 octobre 2010 établi par Maître Henri HELLINCKX, publié au Mémorial C en date du 7 décembre 2010, numéro 2677, page 128475, ici représentée par Mme. Monique Martins, gérante, résidant à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme – Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avares par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille cinq cents Euro (20.000 €) représenté par vingt (20) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000,-EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

ITW Participations S.à r.l. 20 Parts Sociales

Total: vingt Parts Sociales 20 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille Euros (20.000 EUR) correspondant à un capital de vingt mille Euros (20.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Allan C. Sutherland, né le 6 novembre 1963 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le 8, Silo Ridge Road W, IL 60467, Orland Park, Etats-Unis d'Amérique;

- Felix L. Rodriguez Jr., né le 16 septembre 1955 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le 26302, Whispering Woods Circle, IL 60585-2586 Plainfield, Etats-Unis d'Amérique;

- Monique Martins, née le 6 mars 1981 à Luxembourg, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Maurice J. De Smedt, né le 12 avril 1963 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, ayant pour adresse le 10, rue Albert I^{er}, L-1117 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 193, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005210/429.

(110004885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Alsterkrugchausee Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.262.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEPC (1946) Ltd., a limited liability company, incorporated on November 1st, 1946, having its registered address set at 4th floor, Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, London, E1 8LW, UK, registered with Companies House in the UK under number 420575 (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Emmanuel Réveillaud, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by each appearing party under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- That ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., a public limited liability company (société anonyme), established and with registered office in L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 20.262, has been incorporated by a deed enacted on March 3rd, 1983, by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 93 on April 5th, 1983, as amended for the last time by a deed enacted on November 9th, 2009 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2473 on December 19th, 2009;

- That the share capital is established at EUR 50,000 represented by 977 shares without nominal value;

- That the appearing party has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That by the present minutes, the appearing party approves the liquidation accounts of the Company as of September 30th, 2010;

- That by the present minutes, the appearing party declares the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- The said appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, states that all liabilities of the Company are settled or will be settled by the sole shareholder;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- That, following, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- That the Company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- That there should be proceeded to the destruction of all issued shares; and

- That all books and documents of Company shall be kept for the legal duration of 5 years at 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

With no other outstanding point on the agenda, or further request for discussion, the meeting is closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at EUR 675.- (six hundred seventy-five euro).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

MEPC (1946) Ltd., une société anonyme, constituée le 1^{er} novembre 1946, ayant son siège social au 4^{ème} étage, Lloyds Chambers, 1 Portsoken Street, Londres, E1 8LW, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 420575 (ci-après dénommé l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

- Que ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., une société anonyme, établie et ayant son siège social au L-1325 Luxembourg, 17 rue de la Chapelle, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.262, constituée suivant une acte du 3 mars 1983, reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 93 le 5 avril 1983, modifié pour la dernière fois par un acte du 9 novembre 2009 par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2473 le 19 décembre 2009;

- Que le capital social est fixé à EUR 50.000.-représenté par 977 parts sans valeur nominale;

- Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que par les présents minutes, la comparante approuve les comptes de liquidation de la Société arrêtés en date du 30 septembre 2010;

- Que par les présentes minutes, la comparante prononce la dissolution anticipée avec effet immédiat de la Société;

- Que la dite comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société a été réglé ou sera réglé par l'Associé Unique;

- Que l'activité de la Société a cessé; que l'Associé Unique est donc investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute;

- Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- Qu'il y lieu de procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des actions émises; et

- Que les livres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans au 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Plus d'autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, ni d'autre demande, la réunion est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 675.- (six cent soixante-quinze euros).

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le soussigné notaire qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue de la comparante, connue du notaire par ses prénoms, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010. REM 2010 / 1723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signature): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002307/101.

(110001999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.960.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the sixth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. GMT (Honey I) S.à r.l., a company incorporated in the Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 129716 and with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2. GEE FIVE LIMITED, a company incorporated in Malta, registered with the Malta Financial Services Authority under the number C 5958 and with registered office at Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 3000, Malta;

3. M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., a limited partnership incorporated in Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State, Division of Corporations of the State of Delaware under the number 4112553 and with registered office at 75 State Street, 25th Floor, Boston MA 02109, United States of America;

4. GRAND CANAL CAPITAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under the number 38654 and with registered office at 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda,

All here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Superholdco Lux S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty five thousand and two Euro (EUR 25,002.-) represented by twenty five thousand and two (25,002) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A, manager(s) of the category B, manager(s) of the category C and manager(s) of the category D.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B together with a manager of the category C and together with a manager of the category D. Notwithstanding the above the board of managers may confer upon any manager or upon several managers power to take action, acting singly or jointly.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe all the twenty five thousand and two (25,002) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each as follows:

- GMT (Honey I) S.à r.l, pre-named, subscribes twelve thousand six hundred and ninety (12,690) sharequotas;
- GEE FIVE LIMITED, pre-named, subscribes three thousand (3,000) sharequotas;
- M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., pre-named, subscribes eight thousand seven hundred and fifty (8,750) sharequotas;
- GRAND CANAL CAPITAL LIMITED, pre-named, subscribes five hundred and sixty two (562) sharequotas;

All the twenty five thousand and two (25,002) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty five thousand and two Euro (EUR 25,002.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the categories A, B, C and D for an indefinite period:

Managers of the category A:

- Mr. Timothy GREEN, company director, born on May 14, 1962 in Leatherhead (United Kingdom) and residing professionally at Sackville House, 1st floor, 40 Piccadilly, London W1J 0DR (United Kingdom).

- Mr. Massimo PRELZ OLTRAMONTI, company director, born on November 15, 1954 in Torino (Italy) and residing professionally at Sackville House, 1st floor, 40 Piccadilly, London W1J 0DR (United Kingdom).

Managers of the category B:

- Mr. James WADE, company director, born on February 22, 1956 in Illinois (United States of America) and residing professionally at 75, State Street, Suite 2500, Boston, MA 02109 (United States of America).

- Mr. Robert SAVIGNOL, company director, born on September 3, 1973 in Paris (France) and residing professionally at 75, State Street, Suite 2500, Boston, MA 02109 (United States of America).

Manager of the category C:

- Mr. Joseph GASAN, company director, born on March 22, 1950 in Sliema (Malta) and residing professionally at Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 3000, Malta.

Managers of the category D:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born on June 14, 1975 in Verviers (Belgium) and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mrs. Mounira MEZIADI, company director, born on November 12, 1979 in Thionville (France) and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. David SANA, company director, born on April 10, 1974 in Forbach (France) and residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le six décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. GMT (Honey I) S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 129716 et avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2. GEE FIVE LIMITED, une société constituée à Malte, enregistrée auprès du "Malta Financial Services Authority" sous le numéro C 5958 et avec siège à Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 3000, Malte;

3. M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., un limited partnership constitué au Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du "Secretary of State, Division of Corporations of the State of Delaware" sous le numéro 4112553 et avec siège à 75 State Street, 25th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

4. GRAND CANAL CAPITAL LIMITED, une société constituée au Bermudes, enregistrée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 38654 et avec siège à 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda;

Toutes ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Superholdco Lux S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille deux Euros (EUR 25.002,-) représenté par vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A, de gérant(s) de catégorie B, de gérant(s) de catégorie C et de gérant(s) de catégorie D.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B ensemble avec un gérant de catégorie C et ensemble avec un gérant de catégorie D. Nonobstant ce qui précède, le conseil de gérance peut conférer à un ou plusieurs gérants le pouvoir de prendre des mesures, agissant seul ou conjointement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire à toutes les vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

- GMT (Honey I) S.à r.l, prénommée, souscrit douze mille six cent quatre-vingt-dix (12.690) parts sociales;
- GEE FIVE LIMITED, prénommée, souscrit trois mille (3.000) parts sociales;
- M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., prénommé, souscrit huit mille sept cent cinquante (8.750) parts sociales;
- GRAND CANAL CAPITAL LIMITED prénommée, souscrit cinq cent soixante-deux (562) parts sociales;

Toutes les vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille deux Euros (EUR 25.002,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy GREEN, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1962 à Leatherhead (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement à Sackville House, 1st floor, 40 Piccadilly, London W1J 0DR (Royaume-Uni).
- Monsieur Massimo PRELZ OLTRAMONTI, administrateur de sociétés, né le 15 novembre 1954 à Turin (Italie) et demeurant professionnellement à Sackville House, 1st floor, 40 Piccadilly, Londres W1J 0DR (Royaume-Uni).

Gérants de catégorie B:

- Monsieur James WADE, administrateur de sociétés, né le 22 février 1956 dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement à 75, State Street, Suite 2500, Boston, MA 02109 (Etats-Unis d'Amérique).
- Monsieur Robert SAVIGNOL, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1973 à Paris (France) et demeurant professionnellement à 75, State Street, Suite 2500, Boston, MA 02109 (Etats-Unis d'Amérique).

Gérant de catégorie C:

- Monsieur Joseph GASAN, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1950 à Sliema (Malte) et demeurant professionnellement à Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Mriehel BKR 3000 (Malte).

Gérants de catégorie D:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France) et demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2010. Relation GRE/2010/4390. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005211/389.

(110005006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Rally Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 102.130.

La personne chargée du contrôle des comptes de la Société est rayée.

Pour la société

Dr. Jan Könighaus

Chief Legal Officer

Référence de publication: 2011003560/12.

(110001847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 229.870,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 26. Januar 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 26. Januar 2011 beschlossen, dass Herr Herbert Spangler sein Amt als Geschäftsführer niederlegt. Die folgende Person wird mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer neu ernannt:

- Herr Ascan Kokai, geboren am 18. Februar 1971 in Bonn-Bad Godesberg, Deutschland, beruflich ansässig in Maffeistraße 3, 80333 München, Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Januar 2011.

Unterschrift

Administrator

Référence de publication: 2011017957/18.

(110020565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 15 novembre 2010

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'administration) de Monsieur Christophe Blondeau demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de procéder au remplacement de Monsieur Nour Eddin Nijar par la nomination de Madame Cornelia Mettlen demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

POUR GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011017952/19.

(110020488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Canopus Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. Gunnerston Properties S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020121/11.

(110024404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Global Care Solutions (GCS)S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.388.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 janvier 2011

Le 10 janvier 2011, les Administrateurs de Global Care Solutions (GCS) S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

- De confirmer le renouvellement du mandat de Mr Patrick Downing en tant qu'Administrateur-délégué, son mandat expirant en 2012;

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2011017953/19.

(110020501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 51.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 26 janvier 2011

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet au 03 novembre 2010 de Monsieur Julien DIDIERJEAN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg de sa fonction d'administrateur au sein de la société. L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Pour H.R.T. Révision S.A.

Dominique RANSQUIN / Philippe RICHELLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011017955/17.

(110020476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Itral AG., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.334.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Verwaltungsrates vom 4. Mai 2010

Es wurde einstimmig beschlossen,

- Herrn Yves CLARIZIA, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4700 Eupen, Simarstraße 89, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 2. Februar 2011.

Für ITRAL AG., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011017961/18.

(110020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Hydar S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 136.803.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de Hydar S.A. tenue le 31 décembre 2010 que:

- Les démissions des administrateurs MM Alexis de Bernardi, Régis Donati et Jacopo Rossi sont acceptées avec effet au 31/12/2010.

- La démission de M. Mohammed Kara de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31/12/2010.

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Vincent Cormeau, né à Verviers (Belgique) le 29/08/1960, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

Bertrand Michaud, né à Paris le 21/11/1961, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, administrateur;

Marc Claude Pierre Caffa, né à Beyrouth (Liban) le 31/05/1954, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, administrateur;

Gianluca Bermi, né à Rome (Italie) le 12/07/1977, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Le siège social de la société est transféré rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg.

Pour Hydar S.A.

Signature

Référence de publication: 2011017956/23.

(110020342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Ilix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.398.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors du conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017958/16.

(110020103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Inesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

—
EXTRAIT

La société Inesia S.A., a changé son siège social du 9 Parc d'activité, Syrdall, L-5365 Munsbach, au 9 rue Gabriel Lippmann, Syrdall - Parc d'activité 2, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/2/11.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011017959/15.

(110020233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Kew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.175.

—
Il résulte du contrat de vente du 19 janvier 2011 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par Stichting Kew 2, ont été transférées à Tele Columbus GmbH, ayant son siège social au 3-5, Ernst-Reuter-Platz, D-10587 Berlin (Allemagne), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Charlottenburg sous le numéro HRB 129640, de sorte que Tele Columbus GmbH détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2011017963/19.

(110020471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Itral AG., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.334.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 25. Juni 2010

Es wurde u.a. beschlossen,

die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2016 zu verlängern, und zwar:

- Herr Mario CLARIZIA, wohnhaft in B-4837 Baelen, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Yves CLARIZIA, wohnhaft in B-4700 Eupen, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter und Präsident des Verwaltungsrates;

- Frau Marie-Claire DUPREZ, wohnhaft in B-4837 Baelen, Verwaltungsratsmitglied;

- FN Services S.à r.l., 61, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 2. Februar 2011.

Für ITRAL AG., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2011017962/23.

(110020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

—
En date du 26 janvier 2011 les associés de La Société ont pris la décision suivante:

- Election de Jean-Claude Koch, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, ayant pour adresse le 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie B et pour une durée indéterminée.

A dater du 26 janvier 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Chris Allen Siepman, Gérant de catégorie A
- Gregg Steven Siepman, Gérant de catégorie A
- Marco Weijermans, Gérant de catégorie B
- Robert van 't Hoef, Gérant de catégorie B
- Jean- Claude Koch, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital Holdings S.à r.l.

Robert van 't Hoef

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011017965/21.

(110020330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

—
Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg S.A.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017980/15.

(110020310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

En date du 26 janvier 2011 les associés de La Société ont pris la décision suivante:

- Election de Jean-Claude Koch, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, ayant pour adresse le 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie B et pour une durée indéterminée.

A dater du 26 janvier 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Chris Allen Siepman, Gérant de catégorie A
- Gregg Steven Siepman, Gérant de catégorie A
- Marco Weijermans, Gérant de catégorie B
- Robert van 't Hoeft, Gérant de catégorie B
- Jean-Claude Koch, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital Holdings S.à r.l.

Robert van 't Hoeft

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011017966/21.

(110020328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Normalux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 39.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 JAN. 2011.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2011019999/12.

(110023450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Liquid Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.709.

En date du 26 janvier 2011 l'Associé Unique de La Société a pris la décision suivante:

- Election de Jean-Claude Koch, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, ayant pour adresse le 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de Gérant de catégorie B et pour une durée indéterminée.

A dater du 26 janvier 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Chris Allen Siepman, Gérant de catégorie A
- Gregg Steven Siepman, Gérant de catégorie A
- Marco Weijermans, Gérant de catégorie B
- Jean-Claude Koch, Gérant de catégorie B
- Robert van 't Hoeft, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital Holdings S.à r.l.
Robert van 't Hoef
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2011017967/21.

(110020332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Lanester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 143.286.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 18 janvier 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour LANESTER S.A.
Signature

Référence de publication: 2011017969/16.

(110020482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Lionparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.532.482,56.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 55.379.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de Lionparfi S.A. tenue le 31 décembre 2010 que:

- Les démissions des administrateurs MM Marc Claude Pierre Caffa, Alexis de Bernardi et Georges Diederich sont acceptées avec effet au 31/12/2010.

- La démission de M. Jean-Marc Heitz de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31/12/2010.

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Vincent Cormeau, né à Verviers (Belgique) le 29/08/1960, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

Bertrand Michaud, né à Paris le 21/11/1961, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, administrateur;

Gianluca Benni, né à Rome (Italie) le 12/07/1977, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, administrateur;

Marc Claude Pierre Caffa, né à Beyrouth (Liban) le 31/05/1954, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Le siège social de la société est transféré rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg.

Pour Lionparfi S.A.
Signature

Référence de publication: 2011017971/22.

(110020345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Micado Finance et Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 51.325.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise lors du conseil d'administration de la Société en date du 29 décembre 2010 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 55 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg au 43 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017977/16.

(110020100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

**Mathis Prost C & P S.A., Société Anonyme,
(anc. Mathis Prost Grevenmacher S.A.).**

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 40.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2010 que:

- FIDUCIAIRE DE BELAIR SARL a été nommée commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2010

- Les mandats des administrateurs:

* Monsieur Prost Vic, demeurant à Canach, Président, administrateur délégué

* Monsieur Prost Joseph, demeurant à Luxembourg,

* Madame Prost-Perlia Marie-Paule, demeurant à CH-Rüschlikon

* Monsieur Prost Léon, demeurant à CH-Cormondèche

* Monsieur Reuter Claude, demeurant à Luxembourg

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se teindra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011017973/21.

(110020500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Picolit S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 84.141.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de Picolit S.A. tenue le 31 décembre 2010 que:

- Les démissions des administrateurs MM Alexis de Bernardi, Georges Diederich et Mohammed Kara sont acceptées avec effet au 31/12/2010.

- La démission de M. Jean-Marc Heitz de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31/12/2010.

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Vincent Cormeau, né à Verviers (Belgique) le 29/08/1960, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

- Bertrand Michaud, né à Paris le 21/11/1961, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, administrateur;

Marc Claude Pierre Caffa, né à Beyrouth (Liban) le 31/05/1954, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, administrateur;

Gianluca Benni, né à Rome (Italie) le 12/07/1977, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Le siège social de la société est transféré rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg.

Pour Picolit S.A.

Signature

Référence de publication: 2011017992/23.

(110020347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Maxi-Toys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 71.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- PIOCHEUR S.A., société anonyme, ayant son siège 36, Antwerpserstraat, B-2500 Lier, administrateur-délégué;
- Monsieur Dirk VAN SPAENDONK, demeurant 196/601 Zeedijk, B- 8430 Middelkerke, administrateur-délégué.
- Monsieur Albert BLOKKER, demeurant Chaussée des Oiseaux, Les Choucas, CH-1875 Morgins;
- MAXI TOYS INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège 720 chaussée de Bruxelles, B-1410 Waterloo;

Est nommé réviseur d'entreprise, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- BDO AUDIT, société anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011017976/19.

(110020458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Tri Investments European Residential Property Fund S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.049.

—
Par le présent avis, le gérant informe les tiers du changement de dénomination sociale de l'associé unique de la Société, Tri Investment Funds ICVC, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro IC000391, désormais Huet Capital Investment Funds ICVC, Société d'investissement à capital variable dont le siège est toujours établi au 73 New Bond Street, GB-W1S 1RS London.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011018005/14.

(110020242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

N.D.S., New Dynamic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.558.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juillet 2010 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. René BRUNT, Kervyndreef 34, B-8200 Brugge, M. Joseph WINANDY et COSAFIN SA. représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg ainsi que de M. Guy KUPERS, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011017979/16.

(110020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.085.456.720,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 3 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017981/16.

(110020252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.188.727.760,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 4 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017982/16.

(110020253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Norman Conquest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 100.060.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: NORMAN CONQUEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017986/22.

(110020066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.090.433.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 5 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017983/16.

(110020260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

EXTRAIT

En date du 31 janvier 2011, Pyramus Management GmbH & Co KG a transféré 960.000 parts sociales ordinaires de classe B à Pyramus Beteiligungs GmbH de sorte que les parts sociales dans la Société sont réparties comme suit:

	parts sociales ordinaires de classe A	parts sociales ordinaires de classe B	parts sociales préférentielles
Pyramus Beteiligungs GmbH	/	2.690.000	/
Pyramus Co-Investment GmbH & Co. KG	9.770	/	1.511
Pyramus Management GmbH & Co KG	/	720.001	/
Apax WW Nominees Limited	35.990.230	589.999	5.258.489

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011017988/22.

(110020514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.738.300,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.096.

Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 6 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017984/16.

(110020261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.733.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

Le 1^{er} janvier 2011, le siège social de la Société a été modifié comme suit:

- 9, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 7 S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017985/16.

(110020271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.550.

Aux actionnaires de la société

Nous soussignés, BDO AUDIT avons décidé de démissionner de notre poste de commissaire de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

BDO AUDIT

Représenté par Marc LAMESCH

Référence de publication: 2011018573/13.

(110021425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Pantalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.225.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 15 juillet 2008.

Luxembourg, le 2 février 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Fabrice Geimer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011017989/17.

(110020508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Résolution unique du Conseil d'Administration prise en date du 10 janvier 2011

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant dont elle terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/2011.
Pour PAT INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011017990/18.

(110020470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Finorma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 142.104.

—
Par décision du Conseil d'administration, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle d'un des administrateurs ainsi que son représentant permanent et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 03 DEC. 2010.

Pour: FINORMA S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011018058/19.

(110020957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Pharos Management Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.058.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 15 avril 2010

En date du 15 avril 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Bernard Tancre, Jean Everard, Albert Hansen, Romain Bontemps et Eric Lux pour une durée de six ans prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2016

Luxembourg, le 1^{er} Février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Pharos Management Holding SA.
BGL BNP Paribas
Signatures

Référence de publication: 2011017991/16.

(110020643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Chatka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.293.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 29 novembre 2010 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 18-20, rue Michel Rodange L- 2430 Luxembourg à 7, Val Sainte Croix L - 1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

CHATKA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011018026/15.

(110021064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.313.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

—
 Veuillez être informé que le numéro d'immatriculation de l'actionnaire unique Participações Morro Vermelho S.A. auprès du Registre de Commerce du Brésil est désormais le suivant:

35300179862

Luxembourg, le 27 Janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

PMV Luxembourg S.à r.l.

Représenté par Mr M. Matthijs Bogers

Gérant de classe "B"

Référence de publication: 2011017993/16.

(110020520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Prodhycare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.236.

—
 Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: PRODHYCARE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011017994/21.

(110020067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Cole Bay Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des associés de la société COLE BAY SARL, tenue en date du 20 janvier 2011

Que:

L'assemblée générale constate et accepte la démission de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED en date du 3 janvier 2011, des fonctions de gérant de la société COLE BAY SARL;

Le représentant de l'associé unique décide de la nomination en remplacement du gérant démissionnaire, de la société AMARANTE LIMITED, société de droit des Seychelles, établie et ayant son siège social à Global Gateway 8, Rue de la

Perle, Providence, Mahé, Seychelles, immatriculée après du Registre du Commerce et des Sociétés des Seychelles sous le numéro 061409, aux fonctions de gérant de la société COLE BAY SARL;

La gérance sera immédiate et pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011018030/20.

(110020830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Saint-Michel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 124.347.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 12 janvier 2011 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Madame Nelly NOEL de son poste de gérant, avec effet au 22 décembre 2010,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions de gérant, avec effet au 22 décembre 2010 et pouvoir de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la société, Monsieur Roger GREDEL, demeurant 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg.

Son mandat prendra fin le 21 décembre 2016.

- Décision a été prise de transférer le siège social de la société du 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011017998/21.

(110020206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.129.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du 28 janvier 2011 de l'associée unique que:

- Monsieur Fred TAVAN, né le 09.07.1965 à Téhéran (Iran) demeurant professionnellement au 150 King Street West, M5H 1J9, Toronto, Ontario, Canada, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions du 31 janvier 2011 de l'associée unique que:

- Mr Andrew O'SHEA, né le 13.08.1981 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011017999/18.

(110020180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

—
En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue pardevant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale de l'administrateur, anciennement AEW LUXEMBOURG S.à r.l a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale de l'administrateur «AEW EUROPE S.à.r.l.» est effective à partir du 17 avril 2009, Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg le 25 janvier 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011018612/15.

(110021205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Suite à une résolution circulaire en date du 17 Janvier 2011, Monsieur Steve Gohier ayant pour adresse professionnelle 21 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg a été coopté administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011

ET

A été nommé délégué à la gestion journalière pour une période indéterminée

EN remplacement de Monsieur Guy Dauger de Caulaincourt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2011.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011018017/17.

(110021100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Weinberg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.907.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 novembre 2010 entre Weinberg Capital Partners SAS et M. Charles-Henri Filippi, 1000 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

1. Weinberg Capital Partners SAS, une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France et immatriculée auprès de Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro 481 485 738, cède 1000 parts sociales qu'elle détient dans la Société avec effet au 2 novembre 2010 et détient désormais 1000 parts sociales de la Société;

2. M. Charles-Henri Filippi, né le 15 août 1952 à Boulogne Billancourt (92), ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France, acquiert 1000 parts sociales de la Société avec effet au 2 novembre 2010 et détient désormais 1000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2011018009/21.

(110020314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Zulia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 85.310.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire et plénière de Zulia S.A. tenue le 31 décembre 2010 que:

- Les démissions des administrateurs MM Georges Diederich, Régis Donati et Robert Reggiori sont acceptées avec effet au 31/12/2010.

- La démission de M. Jean-Marc Heitz de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 31/12/2010.

- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Vincent Cormeau, né à Verviers (Belgique) le 29/08/1960, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, président du conseil d'administration;

Bertrand Michaud, né à Paris le 21/11/1961, domicilié rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg, administrateur;

Marc Claude Pierre Caffa, né à Beyrouth (Liban) le 31/05/1954, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, administrateur;

Gianluca Benni, né à Rome (Italie) le 12/07/1977, domicilié rue Philippe II n.34 à L-2340 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Le siège social de la société est transféré rue Belle-Vue n.3 à L-1227 Luxembourg.

Pour Zulia S.A.

Signature

Référence de publication: 2011018011/23.

(110020355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Centrum K Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020113/10.

(110024768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

BCAD Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.228.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI^e Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société BCAD CONSULTING S.A. (RC B 80228) dont le siège social à L-2419 Luxembourg, 7 rue du Fort Rheinsheim a été dénoncé le 06 avril 2006.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1^{er} juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 03 février 2011.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2011018018/18.

(110021342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Iceberg Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.946.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir accepter notre démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (Luxembourg) S.A.

Marc Schintgen

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011002464/13.

(110002203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.
